

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

1. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN PAR ECOTERA

EXPOSE :

Le maire donne la parole à Messieurs BREBION et LEPECQUET de la société ECOTERA porteur du projet éolien sur la 4C et dont un parc de 6 éoliennes est prévu entre Walincourt-Selvigny et Haucourt. Sur le territoire communal il est prévu d'implanter 5 éoliennes de 3 MW, d'une hauteur de 150m. Les intervenants présentent un diaporama qui montre que l'impact visuel, à partir des différents axes communaux est minime. Ils rassurent les conseillers sur l'impact sonore qui fait l'objet d'un contrôle drastique de la Préfecture. Les éoliennes seront en effet placées à une distance nettement supérieure (environ à 850 m pour les premières habitations) à celle de 500m fixée par textes en vigueur.

Après avoir répondu aux questions environnementales, la société ECOTERA présente un estimatif financier qui laisse apparaître que la commune percevrait en Taxe Foncière Bâtie 12.300 euros par an ($14000\text{€} \times 17.59\% = 2462 \text{€} \times 5 \text{ éoliennes}$). De plus la commune pourrait percevoir un reversement de la communauté de communes sur la taxe IFER (50% de 4326 € par an et par éolienne).

Si le projet est accepté, les permis de construire seront déposés. Après accord du permis de construire, une enquête publique sera lancée (1^{er} semestre 2015) au terme de laquelle la mise en place pourra être réalisée.

Le maire donne congé aux intervenants de façon à ce que le conseil délibère sereinement.

Une discussion s'engage sur les impacts paysager et sonore. Il est décidé de se rendre sur un site semblable afin de s'en rendre compte.

DECISION :

Suite à la demande de la société LES VENTS DU SUD-CAMBRESIS, société d'exploitation du parc éolien en projet, sise à Lille 521 Bd du Président Hoover, société du groupe ECOTERA DEVELOPPEMENT S.A.S, le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de délibérer sur :

- le principe de l'élaboration d'un projet éolien, sur le territoire communal, et précisément sur le secteur situé entre WALINCOURT-SELVIGNY et HAUCOURT-EN-CAMBRESIS, à l'est du chemin départemental n°118, tel que présenté par la société ce 16 JUIN 2014,
- et sur l'octroi d'autorisation de signature au maire, en nom et pour le compte de la commune, de l'ensemble des conventions relatives au projet éolien sur la commune, pour l'obtention des autorisations de construction et d'exploitation du parc éolien, en ce compris notamment : les autorisations de voirie, autorisations de réalisation d'un réseau de câblage souterrain, les promesses de constitution de servitudes de câblage. Une réunion sera programmée en juillet à l'issue de la visite afin de confirmer la décision.

Logan RAMETTE souhaite qu'une réunion publique ait lieu avant la décision du conseil. Le Maire lui répond que les élus représentent la population et qu'une concertation est prévue entre la population et ECOTERA par le biais de permanences en mairie et par le biais de l'enquête publique.

Le Maire fait procéder au vote. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de la société « LES VENTS DU SUD-CAMBRESIS » : Le projet est adopté par 15 voix Pour, 1 voix CONTRE et 1 Abstention.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions et actes à intervenir cités précédemment

2. ETABLISSEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Conformément à la délibération précédente, le Maire propose au conseil d'établir un règlement intérieur fixant les modalités pratiques du fonctionnement du conseil municipal. Le projet est le suivant :

3. TAXE SUR L'ELECTRICITE

Le Maire explique au conseil que le SIDEC finance les travaux d'effacement des réseaux pour les communes de -2000 habitants car celles-ci ne perçoivent plus la TFCE. Il serait possible que les communes de +2000 habitants puissent bénéficier de cette faculté mais elles devraient alors céder leur taxe au SIDEC. Financièrement cela ne paraît pas intéressant.

4. ADHESION D'UN SYNDICAT AU CENTRE DE GESTION DE LILLE

Le conseil doit se prononcer sur l'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au centre de gestion de Lille à compter du 1^{er} janvier 2015. Le conseil unanime donne son accord à cette affiliation.

Questions diverses

Vote de subventions

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention complémentaire à :

Association Pirouette 234 euros

Association Tennis 305 euros

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget de l'année.

Contrôle de légalité sur une délibération du 7 mars 2014 relative à l'emplacement réservé n°3

Par lettre du 11 juin 2014, le Sous-Préfet de Cambrai, dans le cadre du contrôle de légalité, attire l'attention du conseil sur la délibération du 7 mars 2014 relative à l'emplacement réservé n°3 inscrit au POS et au sursis à statuer.

Le conseil décide à l'unanimité d'annuler cette délibération.

Travaux rue de Cambrai

Suite à la réunion extraordinaire, le projet des travaux rue de Cambrai a été revu à la baisse tant techniquement que financièrement. Les réseaux ne seront pas effacés et certaines portions récentes de trottoirs ne seront pas refaites. Le cabinet Cible VRD a remis une estimation financière à 226.000 € HT pour la tranche ferme et 28.000 € HT pour la tranche conditionnelle (feux tricolores intelligents). Le marché total de travaux peut être estimé à **254.000 € HT**.

Le conseil accepte cette proposition par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 Abstentions et autorise le lancement du marché de travaux en procédure adaptée, avec publication de l'annonce dans la Voix du Nord et dématérialisation du dossier.

Les honoraires du Maître d'œuvre doivent être revus à la hausse conformément au marché de MO, soit $254.000 \text{ €} \times 2.2\% = 5.588 \text{ € HT}$ (au lieu de 4.400 €). Le conseil accepte l par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 Abstentions

Motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse massive des dotations de l'état

L'association des Maires de France propose au conseil municipal de signer une motion de censure concernant la baisse massive des dotations de l'état. Le Maire donne lecture intégrale de cette motion et fait procéder à un vote à main levée. Le conseil adopte cette motion par 11 voix POUR et 6 Abstentions.

Programme du 14 juillet

Le conseil donne son accord sur les modifications apportées au programme du 14 juillet suite à la Coupe du Monde de Football.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 23 H 15.